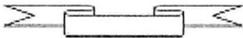




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-28

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 11 Procurations : 4 Votants : 15
DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2023
VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS et le TROIS JUILLET à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - SOLER Xavier - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy - MEKHATRIA Malick - NADAL BLIN Sylvie - DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves

Absent : CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - BARSALOU André

Procuration : CHAOUAT Claire à CASTY Gilles - TISSEYRE Fanny à GALEYRAND Éric - GIOVANNINI Elsa à SOLER Xavier - BARSALOU André à JURCZYK Jean-Yves

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

M. le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 45€ pour l'achat des plantes lors de la vente organisée par la coopérative scolaire.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

D'ACCORDER à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle de 45€.

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 article 65740 Subventions de fonctionnement aux associations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 011-211102678-20230703-D2023_28-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY

